



Prise en compte de la Réassurance dans IFRS 17

10 Avril 2019

Introduction Simplifiée à la Nouvelle Norme Comptable



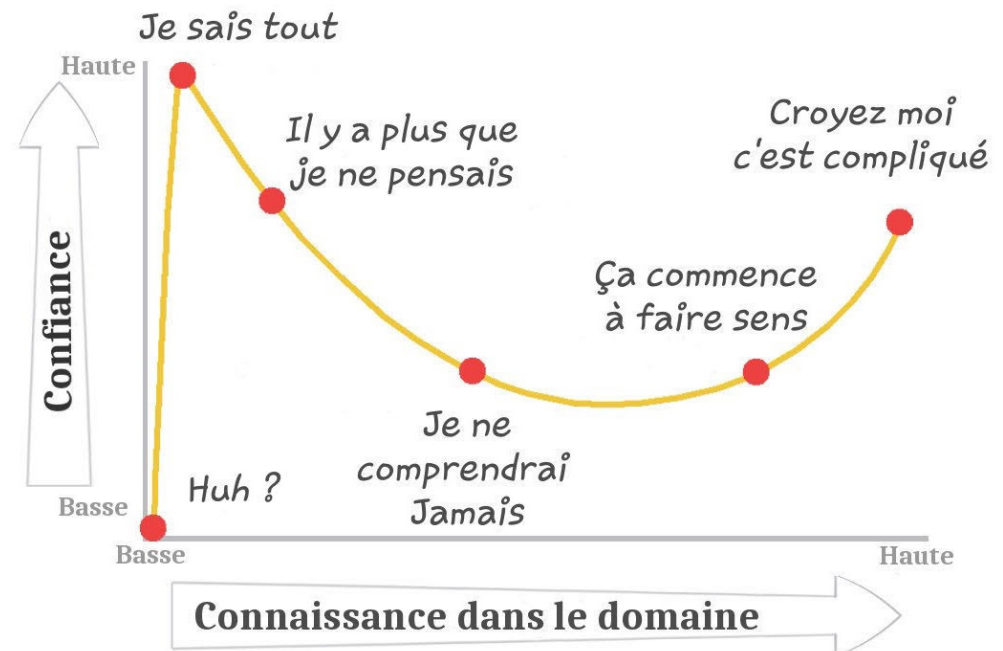
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS
DE LA RÉASSURANCE EN FRANCE

Croissants Thématiques de l'APREF


Une Précaution Liminaire

L'effet Dunning-Kruger

- Cette présentation ne reflète en aucune façon une position ou une opinion de la firme PwC, mais constitue un **panorama très simplifié** de la nouvelle norme comptable IFRS17.
- Il s'agit donc d'une présentation à visée **pédagogique**, et donc nécessairement (très) **réductrice**.
- Les points de vue exprimés sont donc ceux du présentateur.



IFRS 17 en 6 questions :

- 
1. Pourquoi ?
 2. Où ?
 3. Qui ?
 4. Quand ?
 5. Comment ?
 6. Jusqu'où ?



1. POURQUOI ?

La lecture des comptes ne dit pas toujours tout...

1. Primes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2. Charges des prestations	181	84	59	15	66	70	22	85	81	99
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-31	3	2	88	3	8	127	7	67	-25
4. Ajustement Acav	0	0	0	8	0	0	60	0	0	0
A - Solde de souscription	-49	13	39	5	30	22	11	8	-48	26
5. Frais d'acquisition	9	7	29	0	8	6	14	15	3	107
6. Autres charges de gestion nettes -	0	9	17	0	14	15	-5	3	21	26
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes -	9	16	46	0	22	21	9	19	25	132
7. Produit net des placements	262	46	12	15	4	10	0	90	17	28
8. Participation aux résultats	142	0	0	11	0	0	0	88	0	0
C - Solde financier	121	46	12	4	4	10	0	2	17	28
9. Primes cédées	0	3	31	0	4	7	0	1	3	2
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	0	21	0	0	4	0	0	0	13
11. Part réassureurs dans charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs -	0	0	15	0	0	1	0	1	0	1
D - Solde de réassurance	0	3	5	0	3	3	0	-1	3	12
Résultat technique	62	40	10	9	9	8	2	-9	-59	-66

Peu d'informations sur la rentabilité des opérations

1. Primes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2. Charges des prestations	181	84	59	15	66	70	22	85	81	99
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-31	3	2	88	3	8	127	7	67	-25
4. Ajustement Acav	0	0	0	8	0	0	60	0	0	0
A - Solde de souscription	-49	13	39	5	30	22	11	8	-48	26
5. Frais d'acquisition	9	7	29	0	8	6	14	15	3	107
6. Autres charges de gestion nettes -	0	9	17	0	14	15	-5	3	21	26
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes -	9	16	46	0	22	21	9	19	25	132
7. Produit net des placements	262	46	12	15	4	10	0	90	17	28
8. Participation aux résultats	142	0	0	11	0	0	0	88	0	0
C - Solde financier	121	46	12	4	4	10	0	2	17	28
9. Primes cédées	0	3	31	0	4	7	0	1	3	2
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	0	21	0	0	4	0	0	0	13
11. Part réassureurs dans charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs -	0	0	15	0	0	1	0	1	0	1
D - Solde de réassurance	0	3	5	0	3	3	0	-1	3	12
Résultat technique	62	40	10	9	9	8	2	-9	-59	-66

	Contrats Collectifs			Dom Corp			Contrats Individ.			Dom Corp
	Euros	Constr.	Indiv	PERP	DAB	Auto	UC	Euros	RCG	Coll
1. Primes	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2. Charges des prestations	181	84	59	15	66	70	22	85	81	99
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-31	3	2	88	3	8	127	7	67	-25
4. Ajustement Acav	0	0	0	8	0	0	60	0	0	0
A - Solde de souscription	-49	13	39	5	30	22	11	8	-48	26
5. Frais d'acquisition	9	7	29	0	8	6	14	15	3	107
6. Autres charges de gestion nettes -	0	9	17	0	14	15	-5	3	21	26
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes -	9	16	46	0	22	21	9	19	25	132
7. Produit net des placements	262	46	12	15	4	10	0	90	17	28
8. Participation aux résultats	142	0	0	11	0	0	0	88	0	0
C - Solde financier	121	46	12	4	4	10	0	2	17	28
9. Primes cédées	0	3	31	0	4	7	0	1	3	2
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	0	0	21	0	0	4	0	0	0	13
11. Part réassureurs dans charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs -	0	0	15	0	0	1	0	1	0	1
D - Solde de réassurance	0	3	5	0	3	3	0	-1	3	12
Résultat technique	62	40	10	9	9	8	2	-9	-59	-66

Quid du traitement de la PB ?

Quid de RCD vs. DO ?

Quid de la RC vs. DM ?

Y compris Décès ?

Pourquoi IFRS17 ?

- Harmoniser l'estimation des passifs d'assurance
- Réduire les différences d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance entre pays
- Valoriser les options et garanties des contrats d'assurance
- Favoriser la cohérence avec les autres normes IFRS



2. Où ?

Où ?

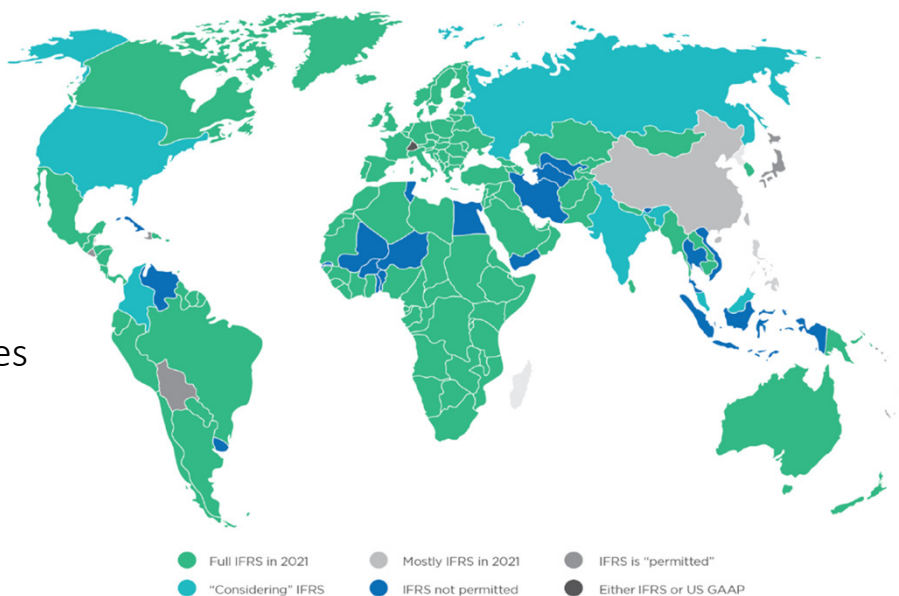
Une norme internationale

Dans l'UE et dans de nombreux pays, l'usage des IFRS:

- Est **obligatoire** dans les états financiers consolidés des sociétés nationales dont les valeurs mobilières sont négociées sur un marché réglementé
- Peut être **facultatif** pour les sociétés non cotées qui établissent des états financiers consolidés

Certains pays peuvent utiliser les IFRS comme référentiels locaux pour la présentation de leurs états individuels

IFRS 17 concerne toutes les entreprises et les succursales présentes dans l'un de ces pays émettant des contrats de (ré)assurance.



World map of expected IFRS application in 2021, "Delivering IFRS17", Innovation Report



3. Qui ?

Qui ?

Une norme spécifiquement dédiée aux (ré)assureurs

IFRS 17 est la première norme de comptabilité complète réellement internationale pour la (ré) assurance.

La norme IFRS 17 remplace la norme **IFRS 4** - une norme provisoire qui conduit à des pratiques largement divergentes.

Au terme du processus d'adoption de la norme publiée par l'IASB, qui est en cours, en Europe la norme sera obligatoire pour les organismes assureurs **cotés ou émettant de la dette cotée**

L' International Accounting Standards Board (**IASB**) est l'organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

L' European Financial Reporting Advisory Group (**EFRAG**) est une association internationale sans but lucratif créée en 2001 avec les encouragements de la Commission Européenne afin de servir l'intérêt général. Elle porte la voix de l'Europe.

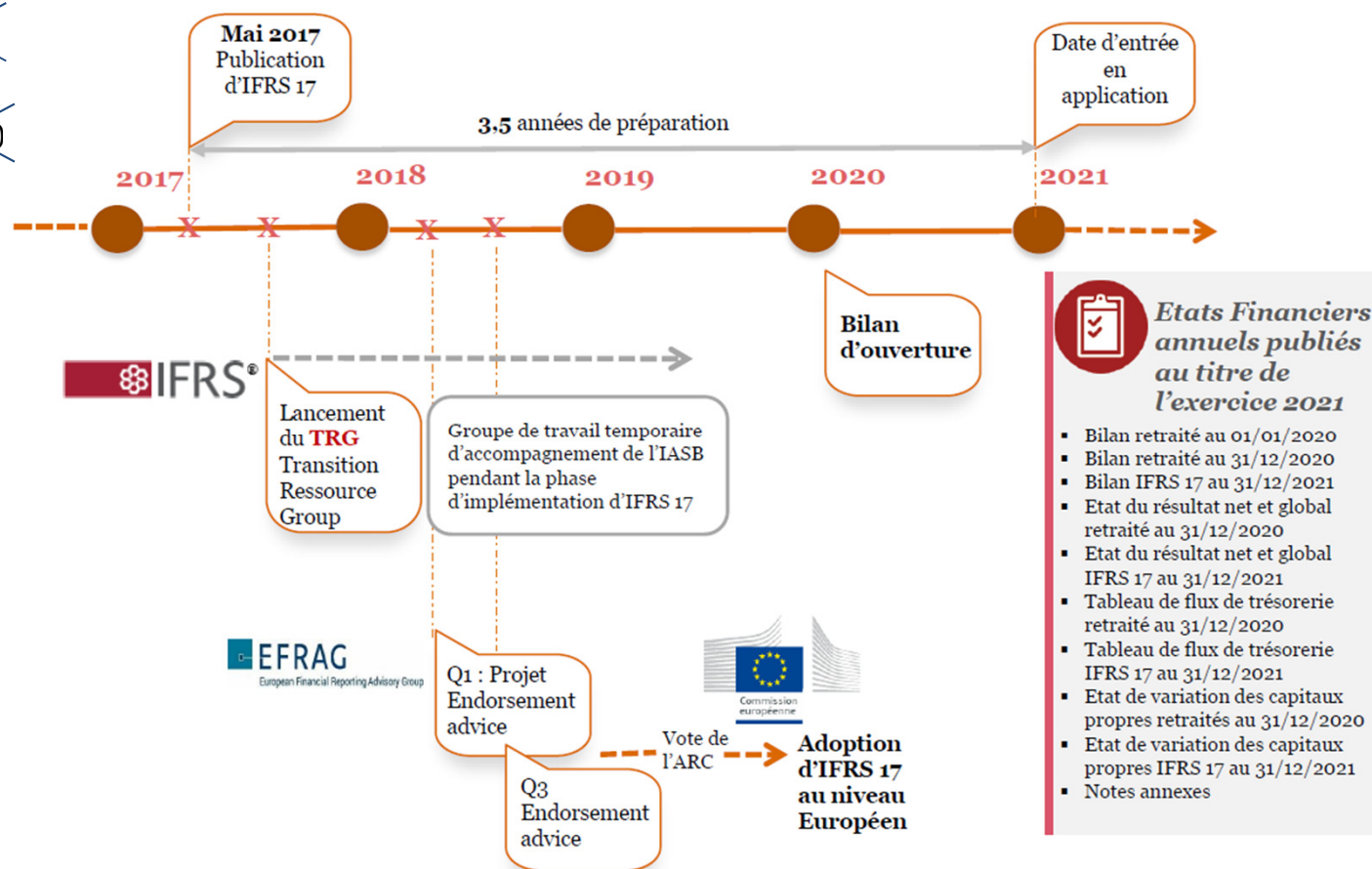


4. Quand ?

Quand ?

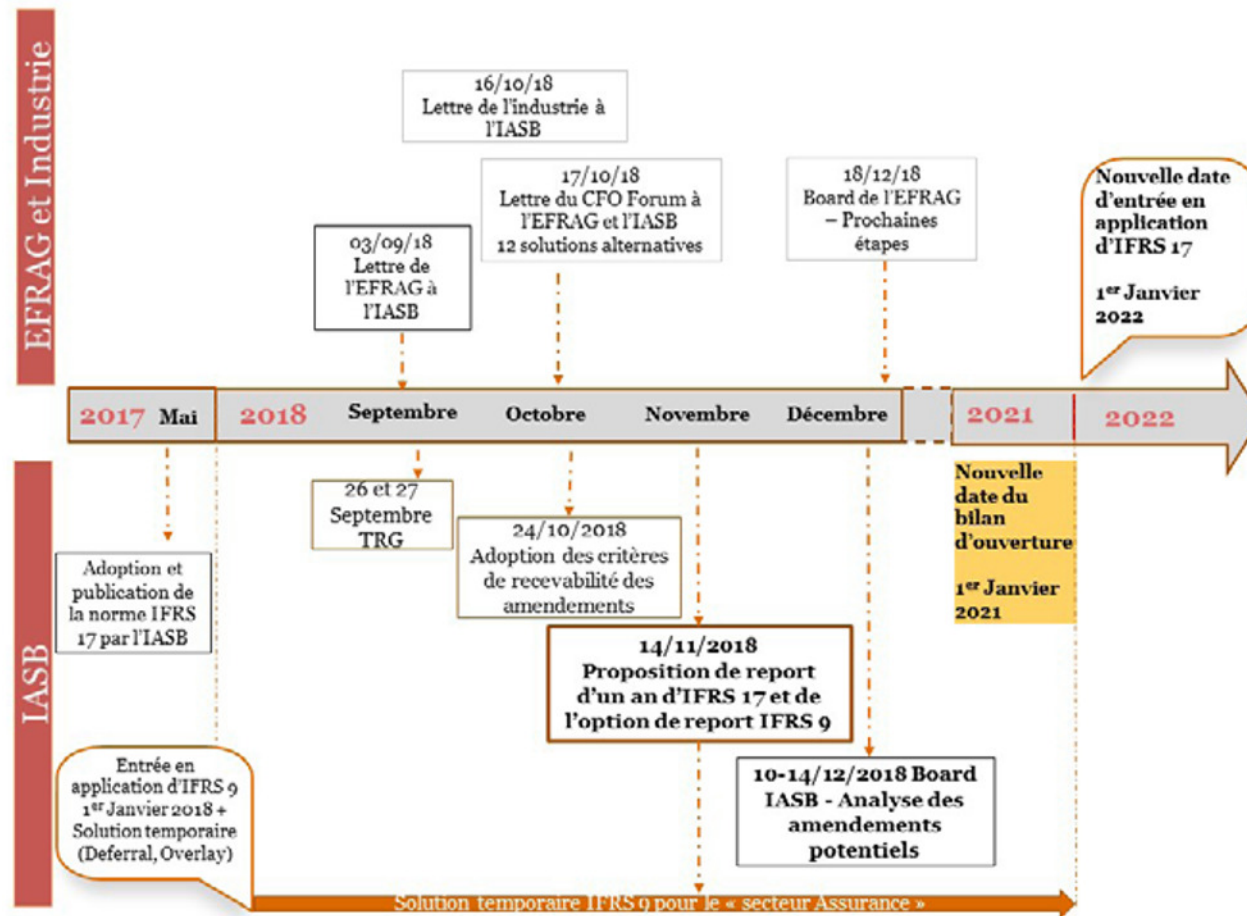
Un processus vieux de plus de 20 ans !

Application au 1/1/2021
=> 2022
Avec ouverture 1/1/2020
=> 2021



Quand ?

Un processus vieux de plus de 20 ans !





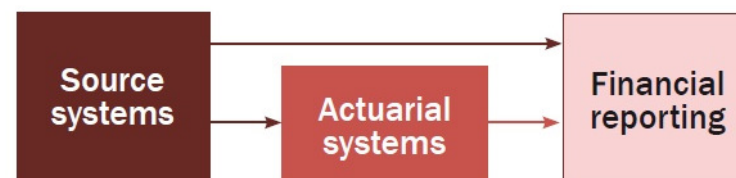
5. Comment ?

Comment ?

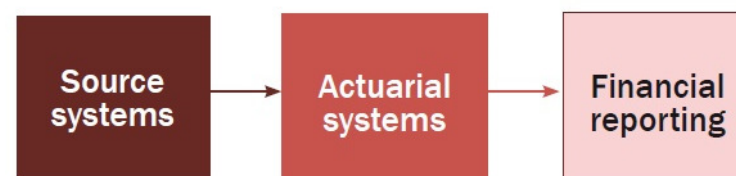
Une vision « actuariello-comptable » de la juste valeur des contrats

- La norme s'appliquera pour la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance
- Des impacts sur toutes les activités **comptables** mais surtout **opérationnelles** : gestion des données financières, modèles actuariels, processus de production des comptes, communication financière.
- Il s'agit d'une norme « **principe based** » qui s'appuiera fortement sur des modèles actuariels

Before IRFS 17



With IRFS 17

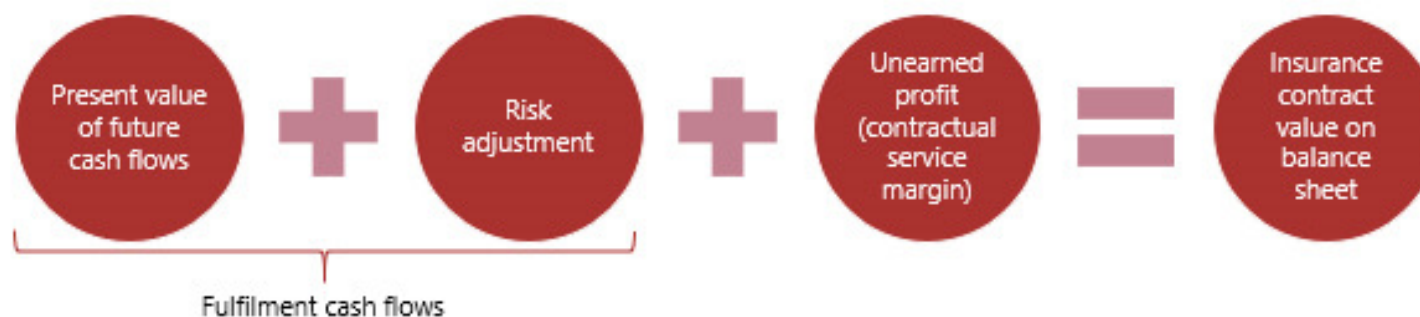


Comment ?

Une approche générale « par bloc »

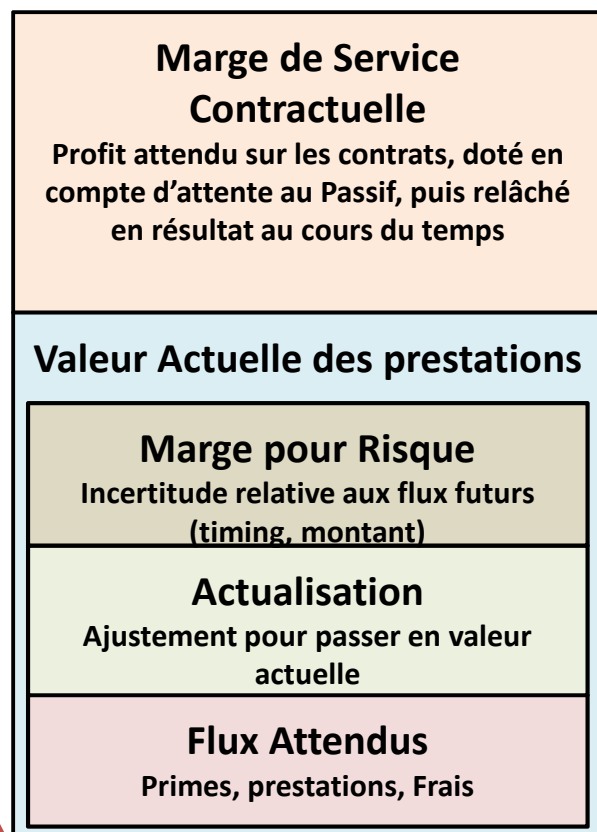
Trois approches seront possible pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance

- le modèle général, par blocs, appelé BBA (**B**uilding **B**lock **A**pproach) ou plus récemment GMM (General Measurement Model)
- un modèle simplifié, ou PAA (**P**remium **A**llocation **A**pproach), dédié principalement à la Non Vie
- un modèle spécifique à certains contrats Vie, ou VFA (**V**ariable **F**ee **A**pproach)



Comment ?

Une approche « par bloc »



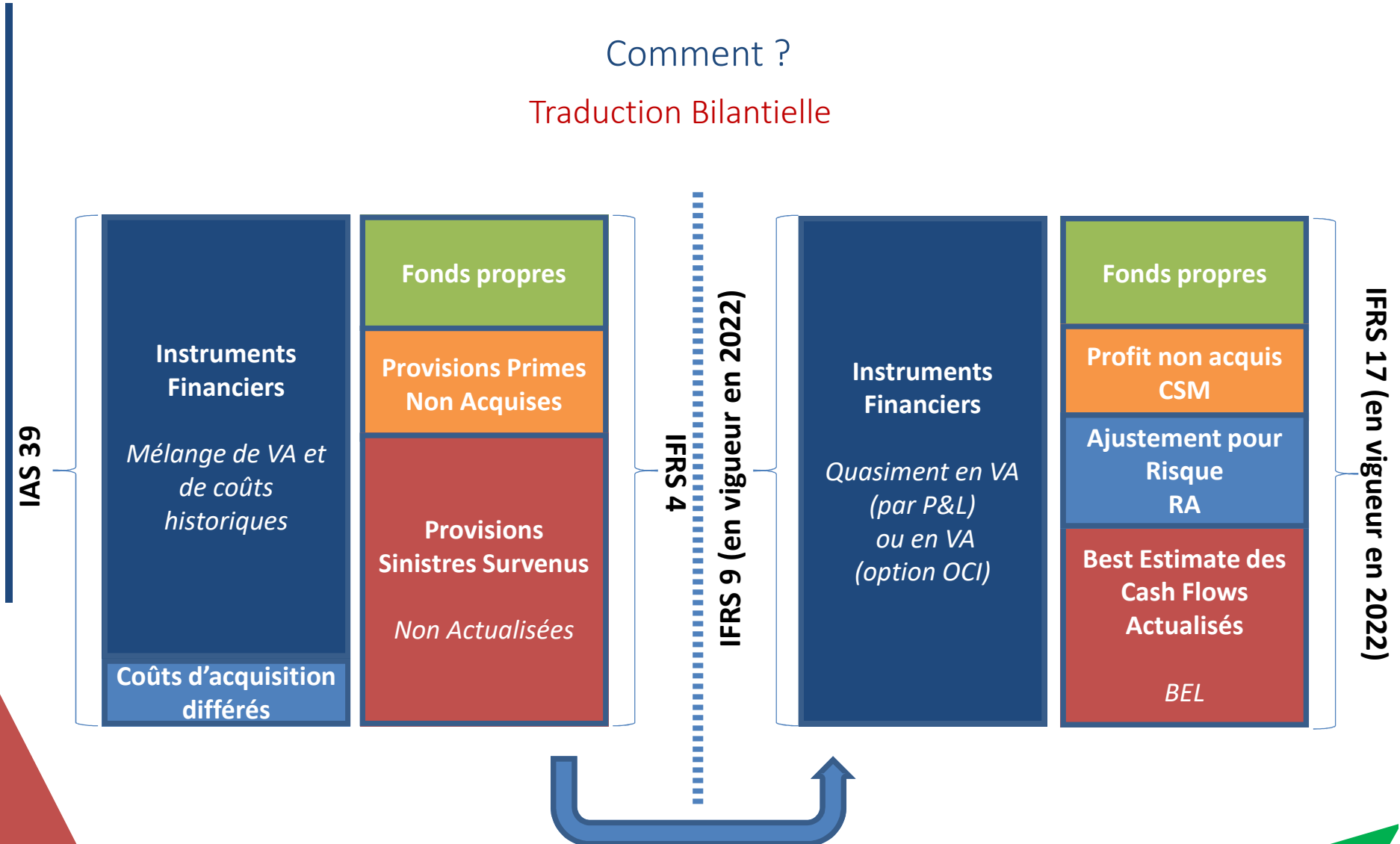
Total à la souscription
=
Prime d'Assurance

Un modèle complet pour tous les types de contrats d'assurance
Fondé sur la notion «**d'exécution**» qui reflète le fait qu'une entité s'attend généralement à remplir ses obligations au fil du temps en payant des prestations et des sinistres aux assurés à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Les mesures requises par IFRS 17 se traduisent par:

- l'engagement pour un groupe de contrats d'assurance relatif aux obligations de prestation pour le service restant
- l'engagement d'un groupe de contrats d'assurance liés à des sinistres survenus

Comment ?
Traduction Bilantielle



Comment ?

Traduction Compte de Résultat

IFRS 4 Phase 1	IFRS 17
Primes	Prestations & Frais attendus
Produits Financiers	Amortissement CSM
Total produits	Amortissement RA
Charge Prestations	Reco. Contrats Onéreux
Charges Financières	(+) Revenu Assurance
Commissions	(-) Prestations & Frais survenus
Frais	Marge Assurance
Total Charges	(+) Produits Placements
Résultat Opération.	(-) Charge Fin. Assurance
Charge Financement	Résultat Financier
Impôt sur Résultat	Résultat Opération.
Résultat Net	Impôt sur Résultat
	(+) OCI Actif
	(-) OCI Passif
	Total OCI
	Solde du Résultat Global

Revenu d'assurance : nouvel indicateur composé des prestations et frais attendus (hors investissement), du **relâchement de la CSM et de la RA** et du coût des contrats onéreux

Absence de **primes** au Compte de Résultats

Prestations & Frais attendus - prestations et frais réels = **écart d'expérience**

Revenu IFRS 9 (charge intérêts passif, impact chgt hypo fin)

Variation des FP visant à réduire le **désadossement Actif/Passif**

Comment ?

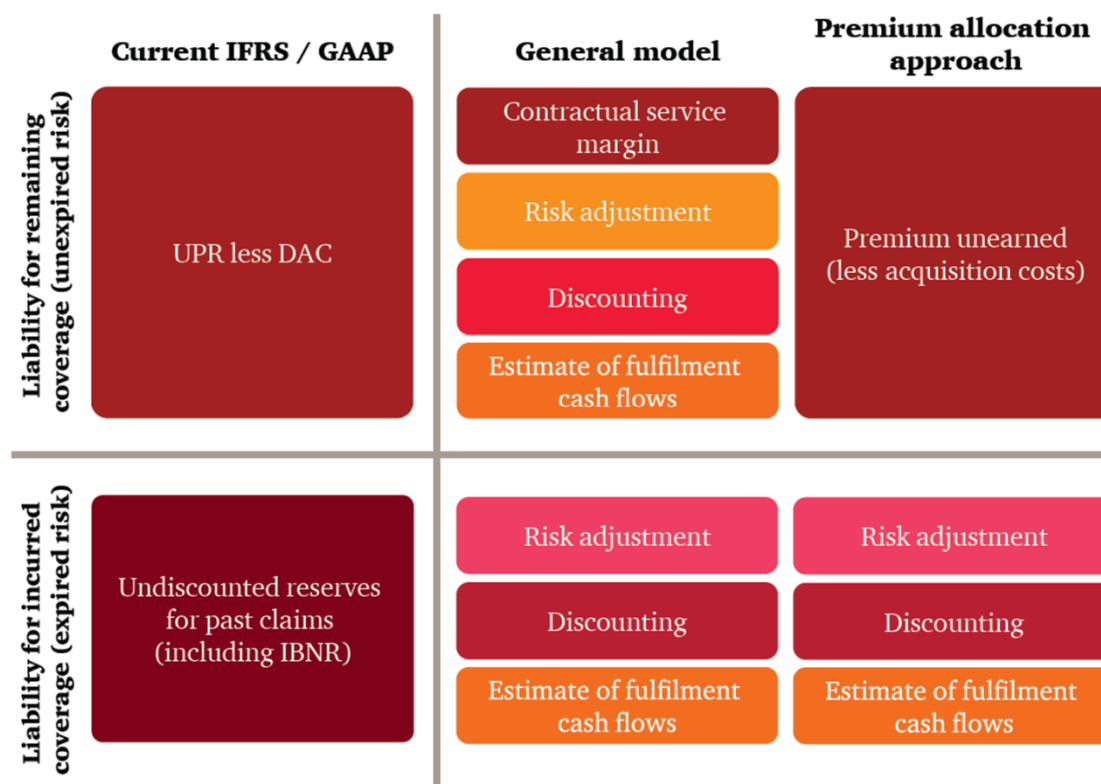
Les deux autres approches

Le modèle PAA :

- Modèle hybride* pour les contrats à déroulement court (<12 mois)
- Passif initial calé directement sur les primes, pas de calcul de CSM

Le modèle VFA :

- Modèle modifié pour les contrats à PB directe
- Mécanisme de prise en compte au passif de variation de valeur des actifs



* : Approche PPNA pour la part non acquise, et BBA pour la part acquise

Comment ?

Une nouvelle granularité

Onéreux
(=déficitaires)

Portefeuille de contrats

Portefeuille : groupe de
contrats gérés ensemble avec
les mêmes risques (ex.
Assurance Auto)

Cohorte Annuelle

Au sein de cohortes annuelles, le
portefeuille est divisé en
« groupes » comptables, dès
l'émission des contrats de façon à
calculer puis suivre la CSM

Groupe 2

Groupe 1

Profitables, mais avec un
risque significatif de devenir
onéreux

Groupe 3

Autres
Contrats



6. Jusqu'où ?

Jusqu'ou ?

Une convergence possible avec Solvabilité II ?

Du haut de leur forte expérience gagnée lors de l'implémentation de Solvabilité 2, les assureurs européens semblent mieux préparés et espèrent pouvoir capitaliser sur les travaux existants.

Les recoupements avec S2 sont possibles voire même encouragés, mais il ne faut pas sous-estimer le chantier IFRS 17 en tant que tel, et son coût d'implémentation.

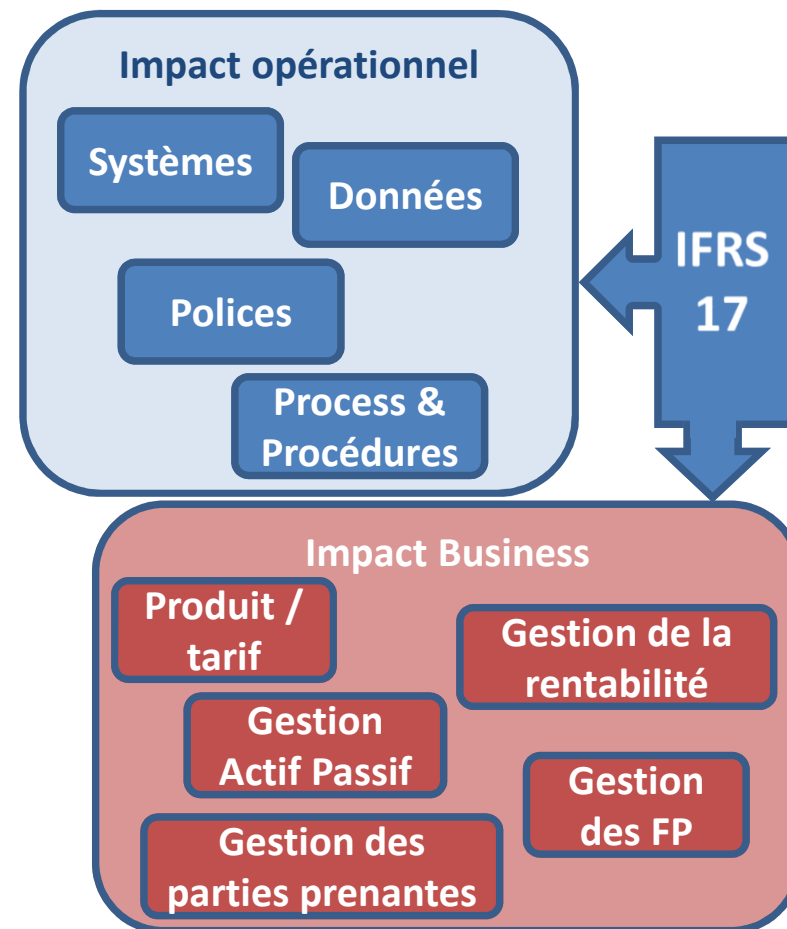
Des similitudes trompeuses

- Courbe des taux
- BEL
- RA vs. RM
- Frontière des Contrats

Jusqu'ou ?

Où en est-on de l'implémentation de la norme ?

- Une implémentation loin d'être évidente
 - Choix de modèles, d'hypothèses, de paramètres
 - Réouverture des chantiers QDD et IT
 - Classification des contrats, granularité
 - Mise en œuvre de IFRS9
- Une période de transition à gérer
 - Approche rétrospective
 - Rétrospective modifiée
 - Juste Valeur
- De nombreuses questions en suspens :
 - Versements libres en épargne
 - Traitements des frais
 - Taux d'actualisation
 - RA vs. RM
 - Réassurance



Jusqu'ou

Le cas (très ?) complexe de la Réassurance

- **Différents modèles** - la réassurance peut être en modèle général lorsque le risque contractuel sous-jacent est en PAA ou VFA.
- Différences dans les **frontières des contrats** et allocation pour les nouvelles activités sous-jacentes futures
- ~~Les pertes sous-jacentes doivent être reconnues dès le premier jour, mais les gains sur la réassurance souscrite doivent être différés (notamment pour l'intragroupe).~~
- Différent niveau de **granularité** dans l'évaluation du CSM
- Différentes **dates de reconnaissance** conduisant à des **taux d'actualisation** différents pour le CSM
- La cadence de **libération de CSM** peut ne pas correspondre
- Différences de traitement des **frais**
- **Taux de change**, en particulier lorsque les contrats couvrent des risques libellés dans plusieurs devises
- Pour la réassurance intragroupe, les entités domiciliées sur des **territoires** avec des normes comptables différentes
- Non-alignement du **transfert de risque** entre les modèles d'assurance directe et de réassurance

résolu par l'IASB le 23/1

Jusqu'ou

Le cas (très ?) complexe de la Réassurance

- En non vie, la plupart des assureurs adoptera la méthode PAA, qui n'est pas très éloignée de l'approche comptable actuelle, et de la vision S2
- Dès lors, la motivation de l'achat de réassurance va converger entre l'approche S2 et l'approche comptable
 - Les produits ne changeront pas
 - Des évolutions sont à prévoir dans certaines clauses
- En revanche IFRS 17 aura probablement un impact négatif sur la demande de réassurance (asymétries, plus de discipline en tarification, réduction de la volatilité, des solutions plus globales...)
 - L'enjeu des réassureurs sera de stimuler cette demande



MERCI DE VOTRE ATTENTION





APREF (*Association des Professionnels de la Réassurance en France*)
26 boulevard Haussmann - 75009 PARIS - Tel : +33 (0)1 42 47 90 10
www.apref.org